

Séance du Conseil communal de Denges
Lundi 11 décembre 2023 à la Salle des Jardins

Il est 20.15h, lorsque Mme Nehla MEIER, Vice-Présidente souhaite la bienvenue à tous les membres pour cette huitième séance de la législature 2021-2026 dont elle déclare la séance ouverte. Conformément à l'article 31 du règlement communal et suite à la démission de la Présidente, elle précise qu'elle mènera cette assemblée jusqu'au moment de l'élection du / de la nouveau (elle) Président/e.

1. Appel

Membres présents	31
Membres excusés	8
Membre non excusé	1
Arrivée tardive	0

Se sont excusés pour cette séance : Sylvain CHRISTEN, Raphaël CONUS, Gérald DAJOZ, Karin EIGENHEER, Martine FERREIRA, Susan KILLIAS, Grégoire TAVERNIER, Nathalie MONNIN-GALLAY.

Non excusé : Martin LEMAY.

Le quorum étant atteint, il pourra être valablement délibéré.

En préambule, Mme MEIER soumet une proposition de modification de l'ordre du jour. Tenant compte des bonnes pratiques de la majorité des communes du Canton de Vaud, elle suggère d'inclure un point 2 s'agissant de l'approbation de l'ordre du jour. Conformément à l'article 13, alinéa 4 de la loi sur les Communes, le Conseil ne peut pas procéder à un vote sur le fond d'un point non inscrit à l'ordre du jour. Cette modification permettra de protéger les décisions prises notamment s'il devait y avoir un recours pour vice de forme.

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité par 30 voix. Il se déroule comme suit :

- 1) Appel ;
- 2) Approbation de l'ordre du jour ;
- 3) Election du/de la Président/e du Conseil Communal en remplacement de la Présidente démissionnaire ;
- 4) Election du/de la 1^{er}(e) Vice-Président(e) du Conseil Communal ;
- 5) Election du/de la 2^{ème} Vice-Président(e) du Conseil Communal ;
- 6) Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2023 ;
- 7) Correspondances ;
- 8) Communications du bureau ;
- 9) Communications municipales et échéancier ;
- 10) Préavis 10/2023 – Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 310'000.00 HT pour la participation communale au remplacement des collecteurs Nord EC et EU sur les parcelles 148 à 150 ;
- 11) Préavis 11/2023 – Proposition de budget 2024 ;
- 12) Préavis 12/2023 – Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 436'465.00 TTC pour l'étude de la réalisation du plan d'affectation « la Pale » ;
- 13) Demande de prise de position par le Conseil Communal dans le cadre de la vente de la parcelle no 29 ;
- 14) Propositions individuelles ;
- 15) Divers.

3. Election du/de la Président(e) du Conseil Communal en remplacement de la Présidente démissionnaire

Mme MEIER passe la parole à M. BULA lequel s'enquiert de savoir s'il y a des candidats pour ce poste. Personne ne se présentant, M. BERARD propose la candidature de Mme Nehla MEIER qui l'accepte.

- ***Présidente du Conseil communal du 11.12.2023 au 30.06.2024***

Elue tacitement : Mme Nehla MEIER

4. Election du/de la 1^{er(e)} Vice-Président(e) du Conseil Communal

Mme MENU propose la candidature de Mme Althéa VURPILLOT qui l'accepte.

- ***1^{ère} Vice-Présidente du Conseil communal du 11.12.2023 au 30.06.2024***

Elue tacitement : Mme Althéa VURPILLOT

5. Election du/de la 2^{ème} Vice-Président(e) du Conseil Communal

Mme MATTHEY-JUNOD propose la candidature de M. Yves ZAHNER qui l'accepte.

- ***2^{ème} Vice-Président du Conseil communal du 11.12.2023 au 30.6.2024***

Elu tacitement : M. Yves ZAHNER

6. Approbation du procès-verbal de la 19 juin 2023

Aucune remarque n'étant formulée, le PV de la séance du 19 juin 2023 est accepté par 29 voix et 1 abstention. Mme MEIER prie Mme PALPACUER de le signer et spécifie que Mme EIGENHEER le paraphera ultérieurement.

7. Correspondances

21.08.2023	Réception de la lettre de démission de la Présidente du Conseil Mme Karin Eigenheer et réponse à son courrier.
17.09.2023	Transmission à tous les conseillers de l'invitation aux portes ouvertes de la STEP de Morges le mardi 10 octobre.
31.10.2023	Réception des préavis 10-11-12/203 et nomination des commissions ad hoc.
15.11.2023	Réception d'un courriel du Bureau électoral cantonal remerciant les communes pour le bon déroulement des élections fédérales.
30.11.2023	Réception des rapports des commissions.
01.12.2023	Courrier à M. Le Préfet l'informant de notre séance de ce jour

8. Communications du bureau

Mme MEIER fait part des résultats obtenus sur le territoire de notre commune lors des dernières élections fédérales.

1er tour - Conseil des Etats, taux de participation 47.02% - Pierre Yves Maillard a obtenu une majorité de voix (264) - Conseil National taux de participation 45.91%. Le parti Socialiste est arrivé en tête des voix.

2ème tour - Conseil des Etats, taux de participation 42.80% - Raphaël Mahaim a obtenu une majorité de voix (227).

9. Communications municipales et échéancier

En cette fin d'année M. MONNIN exprime de nombreux remerciements :

Aux membres de cette assemblée pour leur engagement ainsi qu'à ses collègues de la Municipalité pour leur travail et leur esprit de collaboration.

En juillet 2023, un nouveau collègue, Monsieur Alexandre ROUVELET a été accueilli au sein de la Municipalité. Qu'il soit tout particulièrement remercié pour son engagement et son esprit positif sur des dossiers difficiles. Un grand merci également aux collaborateurs de la commune qui ont assumé en toutes circonstances. Le responsable de la voirie, M. Julien ROCHAT a quitté son poste à la fin du mois de novembre 2023 afin de donner une nouvelle orientation à sa carrière. Qu'il soit remercié pour son engagement d'environ 15 ans au sein de la collectivité. Un nouveau responsable, M. Ludovic TERRY, a été engagé. Il prendra ses fonctions en janvier 2024.

Il souligne aussi l'engagement sans faille des collaborateurs de l'UAPE et particulièrement de sa directrice Mme Annelise BERGER qui a dû faire face à diverses absences dans le courant de l'année, ce qui n'a pas empêché un excellent fonctionnement de l'association.

M. MONNIN livre ensuite diverses informations :

A l'initiative de Mme Estelle DEVILLE, Municipale, une verrée de Noël a été organisée le vendredi 8 décembre 2023. Cette manifestation a rencontré un vif et réjouissant succès.

Au niveau électricité, l'hiver passé avait généré des craintes de « blackout ». Les nouvelles sont beaucoup plus positives en cet hiver 2023-2024. Les barrages sont remplis, l'importation électrique depuis la France fonctionne, les réserves de gaz sont suffisantes et les informations cantonales sont rassurantes. Il n'en reste pas moins qu'il faut continuer d'appliquer de bonnes habitudes d'économie d'énergie.

La décision de diminuer l'éclairage public sur le territoire de la Commune est maintenue : baisse de 80% dès 22.00h sans toutefois un arrêt complet et ce pour des raisons de sécurité. Une nette différence de coûts électriques a d'ailleurs déjà pu être constatée en 2022.

Le bâtiment de la voirie a bénéficié de travaux de rénovation et notamment de la pose de panneaux solaires. La vente de l'électricité produite par ces panneaux en 2023 va rapporter environ CHF. 10'000.00, montant qui figure au budget 2024.

En mars 2023, le Conseil Communal avait donné son accord pour l'engagement d'un collaborateur au service technique. Malgré de nombreuses démarches, la personne idéale n'a pas encore été trouvée. De nouvelles investigations seront entreprises début 2024.

Le dossier de la réhabilitation de la Rue de la Gare, RC 79, s'avère plus compliqué que prévu. Après soumission au Canton, ce dernier a émis des remarques dont la Commune a tenu compte mais depuis la réponse cantonale se fait attendre. En raison du mauvais état de cette chaussée et des fouilles à entreprendre pour le chauffage à distance, il conviendrait néanmoins d'entreprendre ces travaux sans tarder.

Concernant le postulat présenté en juin 2023 par M. D'ETERNOD, la Municipalité travaille sur cette demande. Une réponse adéquate pourra être soumise au Conseil dans le courant du 1^{er} semestre 2024.

10. Préavis 10/2023 – Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 310'000.00 HT pour la participation communale au remplacement des collecteurs Nord EC et EU sur les parcelles 148 à 150

Mme MEIER prie Mme MENU pour la commission Gestion-Finances et M. STERVINO pour la commission ad hoc de donner lecture de leur rapport respectif avec les conclusions.

La discussion est ouverte.

M. MONNIN admet que les propos énoncés dans ces deux rapports sont importants. Il est en effet judicieux de profiter de l'opportunité du chantier MBC pour réaliser des économies sur certains travaux tels que l'installation de chantier et la surveillance qui seront pris en charge par les MBC. Si ces travaux devaient se dérouler ultérieurement, lorsque le dépôt sera terminé, leur coût en serait plus élevé.

M. BONJOUR fait allusion à un branchement sauvage mentionné dans le préavis. A-t-on des informations à ce sujet ? La Commune a-t-elle investigué ?

M. MONNIN concède que des investigations ont été menées, mais sans succès. Ce branchement, datant d'un certain temps, n'est actuellement plus en activité, mais il n'a pas été possible d'en déterminer l'origine et l'auteur.

Dans le même ordre d'idée, Mme SEBASTIANI s'inquiète de savoir si cette problématique de branchement sauvage pourrait se retrouver lors des travaux de la RC 79. Son autre interrogation concerne la durée de vie des collecteurs estimée à 70 ans.

M. MONNIN ne pense pas qu'un nouveau branchement du même type devrait refaire surface et confirme une durée de vie de 70 ans.

M. JORDAN veut s'assurer que le montant de ce préavis est hors budget et demande des éclaircissements sur le fonds de réserve dont on ignore l'état.

M. MONNIN précise que le montant du fonds de réserve figure dans les comptes. A fin 2022, il se monte à CHF 3'150.000.00. M. MONNIN donne encore quelques explications sur les comptes « fermés » qui comportent des recettes telles que les taxes d'introduction qui seront facturées au MBC, des taxes d'utilisation ainsi que des dépenses comme l'entretien du réseau. Le fonds de réserve est toutefois suffisamment alimenté pour couvrir ce genre de frais.

Plus personne ne demandant la parole, Mme MEIER propose de passer au vote.

**Le préavis 10/2023 tel que présenté par la Municipalité est accepté
A l'unanimité (30 voix)**

Selon les conclusions suivantes, il est décidé :

- **D'accepter la demande extrabudgétaire de CHF 310'000.00 HT pour la participation communale au remplacement des collecteurs Nord EC et EU sur les parcelles 148 à 150 sur la commune de Denges ;**
- **D'autoriser la Municipalité à prélever le montant sur la trésorerie courante ;**
- **D'amortir l'investissement par prélèvement sur le fonds de réserve des « égouts ».**

11. Préavis 11/2023 – Proposition de budget 2024

Mme MEIER prie Mme MENU pour la Commission Gestion-Finances de donner lecture du rapport avec les conclusions.

Elle passe ensuite en revue toutes les pages du budget 2024 et ouvre la discussion. Les chapitres suivants suscitent les commentaires ci-après :

Page 6 – Finances – 210 – Impôts et taxes

441.00 - Impôt sur les gains immobilier

M. SCHERZ estime que le montant provisionné est un peu bas, sachant que plusieurs ventes immobilières vont se réaliser.

M. MONNIN signale que l'année 2022 a été exceptionnelle. Les taux d'intérêts bas ont favorisé les transactions immobilières. 2024 ne pourra pas être considérée sur les mêmes bases. Les revenus de cet impôt sont difficilement prévisibles et il vaut mieux faire preuve de prudence.

Rebondissant sur le sujet, Mme SEBASTIANI veut savoir si le nouveau quartier des Ochettes va avoir un impact sur cet impôt.

Affirmation de M. MONNIN qui cite un impact essentiel généré par l'augmentation de la population. Toutefois, à ce jour, 30% des ventes sont effectives. D'ici quelques mois, ce chiffre devrait encore augmenter. Le budget 2024 tient compte de ces prévisions, de même que des droits de mutation puisque 68 appartements sont à vendre.

Page 5 – Administration générale – 180 Transports Publics

352.00 - Cartes journalières CFF

M. JORDAN désire des informations quant aux modifications intervenant pour les cartes journalières CFF

M. MONNIN explique que les CFF vont effectivement changer de système depuis le 1^{er} janvier 2024. Désormais 3'500 cartes journalières seront mises en vente chaque jour sur l'ensemble du territoire suisse. Jusqu'à ce jour, les Communes achetaient un stock d'environ 365 cartes pour un coût d'environ CHF 15'000.00. Ces cartes étaient ensuite mises en vente, mais seul un 50% trouvait preneur.

Avec le nouveau système, les communes n'auront plus à investir. Chaque citoyen pourra acheter une carte dans l'endroit de son choix. Un bonus de 5% sera néanmoins reversé à la Commune selon le chiffre d'affaires réalisé.

Page 11 – Travaux – 431 Eclairage Public

318.01 - Etude production photovoltaïque

Mme SEBASTIANI s'interroge sur ce poste et son montant de CHF 13'000.00.

M. MONNIN développe que la zone d'utilité publique située vers le Collège de la Crosette est actuellement louée à un maraîcher. Il semblerait toutefois – selon des ouï-dire cantonaux – qu'en cas de non-utilisation, elle pourrait être diminuée et transformée en zone agricole. L'idée serait dès lors de faire poser des panneaux photovoltaïques tout en continuant l'exploitation maraîchère. Ce projet, confié à un bureau d'ingénieur, n'en est toutefois qu'à ses balbutiements.

M. PIGUET confirme que le Canton dit manquer de surfaces d'assolement et veut reprendre des terrains non utilisés.

M. MONNIN rajoute que si l'entier de la zone était recouvert de panneaux photovoltaïques, il serait possible de couvrir les besoins énergétiques de toute la commune.

312.00 – consommation d'électricité

Tenant compte des économies d'énergies réalisées au niveau de la consommation de l'éclairage public, M. ZAHNER souhaite des explications concernant le montant prévu au budget qui est toujours fixé à CHF 5'000.- depuis ces deux dernières années.

M. MONNIN argumente que si l'on tient compte de l'augmentation du prix de l'électricité et de la diminution de consommation, le montant figurant au budget est correct.

Le budget communal ne soulevant pas d'autres questions, Mme MEIER détaille toutes les pages du budget de l'EPSP qui provoquent le commentaire suivant :

Page 2 – Administration générale

11.3522.9 – Prestations de la commune de Prévèrenges

M. LASSER remarque que le montant de ce poste a doublé, passant de CHF 50'000.00.- à CHF 100'000.00.-.

Se référant aux commentaires énoncés dans le document, M. MONNIN indique que l'augmentation de ce montant, inchangé depuis 2009, provient notamment du temps consacré par la commune de Prévèrenges à la création d'une association intercommunale, ainsi qu'à la professionnalisation du service RH.

M. MONNIN rajoute qu'il préside la commission étudiant ce projet d'association intercommunale pour les enfants de 0 à 16 ans, réunissant les 4 villages. Dans le courant de l'année 2024, une présentation sera faite aux Municipalités et un préavis sera ensuite soumis aux conseils communaux concernés. Cette association permettra de travailler de manière unie avec le but d'améliorer les prestations.

La parole n'étant plus demandée, Mme MEIER suggère de passer au vote.

Le budget 2024 tel que présenté par la Municipalité est adopté à l'unanimité (30 voix).

Mme MEIER remercie la Municipalité ainsi que la Commission Gestion-Finances pour la qualité du travail accompli.

12. Préavis 12/2023 – Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 436'465.00 TTC pour l'étude de la réalisation du plan d'affectation « la Pale »

Mme MEIER prie Mme MENU pour la commission Gestion-Finances et Mme SEBASTIANI pour la commission ad hoc de donner lecture de leur rapport respectif avec les conclusions.

La discussion est ouverte,

M. MONNIN rappelle quelques points de la vision communale développée pour ce plan d'affectation. Le projet a été présenté à la Direction Générale du Territoire et du Logement (DGTL) ainsi qu'au Service de la Promotion de l'Economie et de l'Innovation (SPEI). Au niveau du plan directeur cantonal, cette étude prend place dans le Commune de Denges qui est comprise dans le périmètre compact du projet d'agglomération au sein duquel se situe le secteur de la Pale. Dans la présentation acceptée par le Canton, les objectifs de protection au cœur du village, de nuisance du trafic, ont été retenus.

Tenant compte de cet élément, le but serait de favoriser l'accès à la zone de la Pale, principalement par le Sud, depuis la route du Lac connectée à la Route Cantonale. La vision communale est de mettre en place les conditions d'une revalorisation de la zone industrielle actuelle afin qu'elle devienne une zone d'activités densifiée dans un ensemble amplifiant le contexte paysager, qualifiant l'entrée du village et renforçant la perméabilité de la mobilité douce.

Plusieurs objectifs sont visés :

- Renforcer la qualité paysagère et la perméabilité du secteur ;
- Renforcer le nombre des espaces paysagers et des espaces bâtis en relation avec la Venoge ;
- Consolider le rideau paysager le long de la route du Lac ;
- Renforcer le maillage de la mobilité douce le long des espaces publics ;
- Assurer un potentiel de développement pour une mixité d'entreprises ;
- Offrir une diversité de fonds bâtis pour répondre au contexte et aux besoins des entreprises.

M. MONNIN continue en assurant qu'aucun propriétaire ne sera lésé, bien au contraire, son bien prendra de la valeur car l'objectif cantonal est d'augmenter les possibilités de construction.

Il lui paraît également important de rappeler que, si ce plan d'affectation est adopté, un propriétaire ne souhaitant pas se développer pourra également laisser son bien tel quel. En revanche, le jour où ce même propriétaire souhaite valoriser sa propriété, cela sera possible.

Tous ces éléments, présentés au Canton, ont été favorablement accueillis et il est essentiel que la Commune puisse garder la maîtrise du projet.

Pour terminer, M. MONNIN concède que la Commune avait, au départ, pour but de faire de la Pale une zone réservée afin de bloquer les constructions durant 3 à 4 ans, mais suite à une forte opposition des propriétaires, le projet a été revu et une convention signée par une grande majorité a été établie. Ces propriétaires ont nommé une délégation de 3 personnes qui pourra ainsi travailler en symbiose avec la Commune et le bureau d'urbanisme.

M. BONJOUR argumente qu'en 2021, un crédit d'étude avait déjà été voté pour cette même zone, mais sans suite à ce jour.

M. MONNIN réplique que ce crédit a servi à élaborer l'étude qu'il vient de présenter et détailler ce soir. Cette étude comprend également une vision pour créer une zone de rencontre au centre du village, zone non acceptée par le Canton.

M. BONJOUR estime qu'au vu des sommes engagées, la Municipalité aurait pu tenir informé le Conseil dans un délai moins long. Il souhaite aussi savoir si toutes les parcelles de la zone feront partie intégrante de ce nouveau plan d'affectation, y compris les zones d'habitation.

M. MONNIN souligne que pour pouvoir donner des éclaircissements plus concrets, il sera nécessaire d'affiner cette étude, raison pour laquelle le préavis 12/2023 est présenté. Bien évidemment, lorsque le plan sera définitif, il sera présenté au Conseil.

M. BONJOUR fait remarquer que, selon la majorité des propriétaires, il est regrettable qu'il n'y ait pas eu plus de contacts de la part de la Commune avec ces derniers.

M. MONNIN manifeste son désaccord face à ces propos. Suite à l'opposition des propriétaires, une rencontre avait été organisée à la Commune aboutissant à l'élaboration d'une convention et la nomination d'une délégation. Il répète que pour faire avancer le projet, il est nécessaire d'obtenir ce crédit d'étude.

M. BONJOUR tient encore à spécifier que cette convention ne signifie pas forcément l'accord des propriétaires pour ce projet.

M. GOETTE relève qu'il pourrait y avoir une confusion de compréhension si l'on se réfère à la page 10 du préavis indiquant que le verbe « prélever » est écrit « prélevé » comme si c'était déjà fait.

M. MONNIN excuse cette erreur de frappe.

M. SCHERZ estime que la Commune a, ces dernières années, beaucoup investi dans différents projets. Il trouverait judicieux d'attendre avant de mettre en place un nouveau plan d'affectation.

M. MONNIN pense qu'il est opportun de prendre des initiatives et de conserver la maîtrise du dossier, notamment au niveau du Canton qui veut absolument s'occuper des zones d'activités pour développer les emplois et répondre à l'économie actuelle.

M. SCHERZ exprime ses craintes de propriétaire face au développement de la zone de la Pale et trouve le budget du préavis trop élevé, cela pourrait induire une augmentation du point d'impôt.

Tant que l'étude ne sera pas plus aboutie, M. MONNIN juge qu'il est trop tôt pour émettre des craintes.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée passe au vote.

Le préavis 12/2023 tel que présenté par la Municipalité est accepté par

23 OUI – 3 NON et 4 ABSTENTIONS

Selon les conclusions suivantes, il est décidé :

- d'accepter la demande extrabudgétaire de CHF 436'465.00 TTC pour la finalisation de la vision communale et l'élaboration d'un PA pour le secteur « la Pale » ;
- d'autoriser la Municipalité à prélever le montant sur la trésorerie courante ;
- d'autoriser la Municipalité à intégrer les coûts de l'amortissement de ce préavis dans le préavis de crédit de réalisation.

13. Demande de prise de position par le Conseil communal dans le cadre de la vente de la parcelle 29

Pour la bonne compréhension du dossier, M. MONNIN évoque l'historique des faits. Par le préavis 1/2022, le Conseil Communal avait accepté la proposition de la Municipalité de vendre la parcelle 29, située en zone d'activité le long de la route de Lonay, à l'entreprise [redacted] qui souhaitait étendre ses activités. Le prix de vente du terrain, soit CHF 430'000.00, avait fait l'objet d'une expertise immobilière.

Les conséquences économiques du Covid n'ont pas incité [redacted] à concrétiser, en 2022, cette transaction. Entre temps, dans le courant de l'année 2023, une autre entreprise, [redacted], a présenté une offre d'achat pour un montant de CHF 450'000.00.

La Municipalité s'est alors trouvée face à un dilemme : favoriser la vente à une entreprise du village ou privilégier un prix plus attractif. Des contacts ont été pris avec la Préfecture ainsi qu'avec des juristes cantonaux pour obtenir des informations quant à la meilleure décision à prendre, mais sans résultat concret.

Dans un souci de transparence, la Municipalité a alors pris la décision d'interpeller le Conseil Communal pour se prononcer à ce sujet, tout en précisant que [redacted] a confirmé son accord d'acquiescer ce terrain au prix de CHF 430'000.00. Quant à [redacted], elle maintient son offre à CHF 450'000.00.

Mme MEIER explique que le vote sur les solutions proposées n'a rien de contraignant pour la Municipalité. Si c'est la première solution [redacted] qui est choisie selon le préavis 1/2022 accepté, il n'y aura pas d'autres démarches à entreprendre. En revanche, si c'est la deuxième solution qui est privilégiée, la Municipalité ne sera pas liée par ce résultat de vote, mais elle devra présenter un nouveau préavis.

La discussion est ouverte.

M. BERARD désire savoir si un avis juridique a été requis se demandant quel risque pèse sur la Commune en cas de choix de l'une ou l'autre option et si une promesse de vente existe.

M. MONNIN clarifie la position de la Municipalité : dans le cas où la parcelle est vendue à [redacted] pour CHF 430'000.00 alors qu'une contre-offre de CHF 450'000.00 existe, le risque serait un conflit d'intérêt. Aucune promesse de vente n'a été signée actuellement.

M. BONJOUR trouve avisé de conclure cette affaire avec l'entreprise [redacted] puisque le préavis avait été accepté et que la contre-offre est arrivée par la suite. De plus, il lui paraît important de favoriser le maintien des sociétés villageoises.

M. SCHERZ abonde dans ce sens et remercie la Municipalité pour ce souci de transparence.

Question de M. JORDAN : pour quelle raison l'entreprise [redacted] veut elle s'installer ? S'agit-il d'un placement immobilier ?

M. MONNIN ignore les raisons de cette démarche, mais confirme qu'il s'agit d'un promoteur immobilier. La parcelle étant toutefois en zone d'activités, les possibilités de constructions sont moindres.

Aucune autre remarque n'étant formulée, Mme MEIER propose de passer au vote informel des 2 propositions présentées.

**Vente de la parcelle 29 aux prix de CHF 430'000.00 à l'entreprise [redacted]
29 OUI – 1 abstention**

**Vente de la parcelle 29 aux prix de CHF 450'000.00 à l'entreprise [redacted]
29 NON – 1 abstention.**

14. Propositions individuelles

Aucune proposition n'est parvenue au bureau du Conseil.

15. Divers

M. SCHERZ félicite la Municipalité pour les décorations de Noël ornant le village.

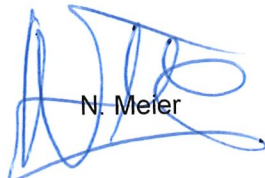
M. ZAHNER adresse également ses félicitations et tout particulièrement à Mme DEVILLE pour l'excellente initiative d'avoir organisé une verrée de Noël.

Cet événement a comblé un manque dans le village. De plus, il suggère, pour des raisons écologiques, de réaliser désormais les décorations de Noël sur le cèdre trônant sur la place plutôt que d'installer un sapin.

M. MONNIN dit que ce cèdre était en mauvaise forme et qu'il a dû subir un traitement. Il serait malvenu de lui poser des décorations maintenant qu'il a recouvré la santé.

Plus personne ne demandant la parole, Mme MEIER lève la séance à 21.36h et invite toutes et tous à une sympathique verrée offerte par la Municipalité.

La Présidente



N. Meier



La Secrétaire



F. Palpacuer